

<https://www.snetap-fsu.fr/Vie-scolaire-9484.html>



Vie scolaire

- Le SNETAP - Les congrès du SNETAP-FSU - 31ème Congrès Brie-Comte-Robert 24-27 mars 2026 -



Date de mise en ligne : samedi 18 avril 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Vie Scolaire

Objet : Révision des modalités de calcul de la dotation Vie scolaire (CPE, TFR, AED) intégrant les spécificités des classes accueillies

Considérant

- La dégradation continue des conditions de travail des personnels de la Vie scolaire, notamment des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) et des personnels TFR, liée :
- À l'insuffisance des dotations en AED,
- Au manque d'attractivité pour la fonction d'AED, dû à un salaire au rabais, à des temps incomplets imposés créant un surcroît de précarité auquel s'ajoute la rigueur du code du travail dans la gestion de leur temps de travail, ne permettant pas d'avoir un travail complémentaire.
- La présence croissante d'élèves nécessitant un accompagnement renforcé hors des temps de cours :
- L'inadaptation actuelle des critères de dotation en personnels Vie scolaire, qui ne prennent pas en compte la complexité des publics accueillis et plus particulièrement les classes de 4ème, de 3ème de l'enseignement agricole ou des classes de [CAPA](#),
- Des nouvelles missions liées à la sécurisation des établissements, pouvant, par leur exposition au danger, créer stress et anxiété au travail.

Le congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-[FSU](#) pour exiger :

- Revendiquer auprès du Ministère une révision des modalités de calcul de la dotation Vie scolaire (CPE, TFR, AED), intégrant une meilleure pondération spécifique liée à la typologie des publics accueillis, le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers
- Défendre une augmentation significative des moyens humains afin de garantir :
- Un suivi éducatif de qualité pour tous les élèves ;
- Des conditions de travail dignes pour les personnels ;
- La prévention des risques psychosociaux liés à la surcharge de travail, au manque de considération, aux missions anxiogènes ;
- Demander l'ouverture de concertations avec les autorités académiques pour adapter les dotations aux réalités de terrain.